



Conseil Municipal du 13 avril 2022  
Convoqué le 07 avril 2022

Présidé par Xavier BARTOSZEK, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE - M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE – MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER - David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE - Virginie BUYSENS – Christelle CHARLON - M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU.

**Excusés avec procuration :** Mmes Séverine DENIS (proc. à M. CONDEVAUX) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme VALIN) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme BUYSENS) – Aurélie HAMMICHE (proc. à M. COTTON) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme LERICHE) - Anthony BRASSART (proc. à M. DENIS) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) – Gwenaëlle DHEE (proc. à Mme TANCA) - MM. Nazim FLICI (proc. à M. WALRAEVE) - Rémy FLEURY (proc. à Mme CHANTREAU).

**Absent :** M. Pascal CLERY

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Cléry est absent et depuis sa dernière déclaration où il a dit qu'il quittait le conseil municipal, nous n'avons toujours pas reçu sa démission. »

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Madame Cathy LEFEBVRE** assure les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité

## I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

**Monsieur le Maire :** « Vous l'avez bien vu, ce conseil municipal sera principalement axé sur le vote du budget et je laisse la parole à Monsieur l'adjoint aux finances pour les questions relatives au service financier. »

### **A. SERVICE FINANCIER**

#### **1. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021**

**Monsieur Denis :** « Merci Monsieur le Maire. L'exercice 2021 a été arrêté, contrôlé par les services de l'administration financière mais tant que les votes du compte administratif et du compte de gestion ne sont pas intervenus, ce qui fera l'objet d'une réunion du conseil municipal avant le 30 juin, les résultats sont provisoires, mais la loi nous permet, par une délibération spécifique, de reprendre ces résultats provisoires pour pouvoir les intégrer au budget. »

Monsieur Denis expose à l'assemblée que les résultats de l'exercice 2021, hors restes à réaliser sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 629 372,12€**
- Un déficit d'investissement d'un montant de **2 123 929,01€**

Les résultats cumulés de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **9 575 166,52€**

- Un déficit d'investissement d'un montant de **1 559 363,28€** (compte-tenu de l'excédent reporté des exercices précédents d'un montant de 564 565,73€)

Dans la pratique de la M14, l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021 doit faire l'objet d'une reprise anticipée.

Le déficit cumulé d'investissement compte tenu du déficit des restes à réaliser (d'un montant de **2 708 225€**) s'élève à **4 267 588,28€**.

Monsieur le Maire propose de couvrir le déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) d'un montant de **4 267 588,28€** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et d'affecter la somme de **5 307 578,24€** au compte 002 (excédent de fonctionnement)

**Monsieur le Maire** : « J'aimerais remercier les agents du service financier et notre adjoint aux finances pour les bons résultats de l'exercice 2021. »

**Adopté à l'unanimité (32)** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESIOIF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).

## 2. CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENTS

Monsieur Denis expose à l'assemblée que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Toute autre modification de cette AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal.

Vu la délibération du 12 avril 2019 approuvant le projet de réhabilitation/extension de la Salle Pierre de Coubertin

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022, sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements suivante :

- Travaux de réhabilitation /extension de la salle Pierre de Coubertin

Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC
<b>Réhabilitation/extension de la salle Pierre de Coubertin</b>	<b>4 333 352,00€</b>	<b>714 170€</b>	<b>2 985 000€</b>	<b>634 182€</b>

**Monsieur Denis** : « Quand nous faisons l'addition des dépenses totales de ce programme, nous arrivons à un montant de 4 333 352€. Cela comprend les diagnostics, les frais d'études, la maîtrise d'œuvre et les travaux par eux-mêmes. Or, vous savez que lorsque nous lançons des marchés de travaux, il faut que les crédits correspondant à ce marché soient inscrits en totalité sur le budget. Il nous aurait donc fallu inscrire cette somme de 4 333 352€ sur ce budget 2022. On aurait pu le faire mais si on avait inscrit la totalité, on n'aurait rien fait à côté. On a donc opté pour la solution que nous donne la loi de décider par délibération spécifique de programmer une autorisation de programme à hauteur de la dépense totale estimée à 4 333 252€ mais d'inscrire les crédits de paiement sur 3 exercices budgétaires : pour l'année 2022, le crédit de paiement correspond à tous les diagnostics, frais d'études, etc, à hauteur de 714 170€, pour le budget 2023, il s'agit principalement des travaux pour un montant de 2 985 000€ et pour 2024, le solde de l'opération d'un montant de 634 182€. L'intérêt de cette programmation sur 3 ans nous permet de n'inscrire qu'une partie de la somme totale sur cet exercice 2022, le reste étant à programmer

sur 2023-2024. Lorsque nous aurons lancé les marchés et que nous aurons les montants exacts des différents lots, si les montants sont différents (mais ils le seront au regard des cours des matériaux, de l'énergie, de l'inflation, etc.), nous aurons alors à reprendre une délibération pour modifier les crédits de paiement sur ces 3 mêmes années. Ce que Monsieur le Maire vous propose au vote, c'est de prendre une délibération qui institue l'autorisation de programme à hauteur de 4 333 252€ et qui prévoit les crédits de paiement à hauteur de 714 170€ pour 2022, 2 985 000€ pour 2023 et 634 182€ pour 2024. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Denis pour les explications. Alors effectivement vous l'avez dit, mais je le rappelle, le coût total de l'opération a augmenté par rapport au coût des matériaux et il y a donc lieu de répartir les dépenses sur les 3 exercices 2022-2023 et 2024. Il faut qu'on les inscrive parce que si on ne les inscrit pas au budget, on ne pourra pas solliciter les subventions et on ne pourra pas les recevoir, forcément, et le marché de travaux ne pourra pas non plus être mené à bien si ces crédits ne sont pas inscrits. »

**Adopté à l'unanimité (32)** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).

### **3. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**Monsieur le Maire rend la parole à Monsieur Denis.**

**Monsieur Denis** : « Merci Monsieur le Maire. Le budget est le vote le plus important de l'exercice puisqu'il permet d'inscrire des crédits en dépenses pour faire fonctionner tous les services dans de bonnes conditions. Par ailleurs, souvenez-vous que les chiffres de dotations, de subventions, et autres qui émanent de la loi de finances ont été établis au 31 décembre 2021 pour l'exercice 2022. A cette époque-là, on parlait du COVID mais pas de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Ce que j'espère, c'est que toutes les décisions prises par l'Etat seront maintenues dans les mêmes proportions que celles annoncées à l'époque. L'esprit de la loi de finances 2021 pour 2022 était que l'Etat accordait aux collectivités et aux communes en particulier les mêmes montants que l'année précédente pour assurer ainsi une stabilité des recettes. Lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, on avait détaillé un peu les recettes escomptées et si ces chiffres de recettes sont respectés, nous gagnerions environ 250 000€. Voilà, je démarre par la section de fonctionnement puisque c'est la plus importante, les recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses de fonctionnement et de dégager une capacité d'autofinancement qui est versée en recette d'investissement pour couvrir les dépenses des différents programmes d'investissement. »

Il est précisé que le budget est voté :

-en fonctionnement par nature au niveau du chapitre

-en investissement par nature et suivant les chapitres « opérations d'équipement »

auxquels s'ajoute une présentation fonctionnelle établie conformément à la circulaire ministérielle du 22/12/1995.

**En FONCTIONNEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 17 593 378,24 euros**

**Monsieur Denis** : « Le montant du budget de fonctionnement est un peu moins élevé que l'an dernier. Pourquoi ? Parce que la capacité d'autofinancement reversée à la section d'investissement est moindre et le résultat de fonctionnement reporté est également moindre. »

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**70** : Produits des services du domaine : **259 300€**

**73** : Impôts et taxes : **5 337 850€**

**74** : Dotations, subventions, participations : **6 490 200€**

**75** : Autres produits de gestion courante : **98 450€**

**76** : Produits financiers : **50€**

**042** : Opérations d'ordre entre sections (subventions transférées en investissement) : **16 450€**

**77** : Remboursement de sinistres : **7 450€**

**013** : Atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assurance) : **76 050 €**

**002** : Excédent reporté : **5 307 578,24€**

**Monsieur Denis** : « Je vais vous détailler les recettes de fonctionnement les plus représentatives. Il y a l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 5 307 578,24€ qu'on a voté préalablement. Ensuite nous avons les impôts et taxes à hauteur de 5 337 850€, sachant que nous ne prévoyons pas d'augmenter les taux d'imposition mais par contre, l'Etat a décidé d'augmenter les bases à hauteur de 3,43%. Donc, même si on n'augmente pas les taux, les bases augmentant de 3,43%, le produit aura la même progression. Enfin, on relève les dotations et participations à hauteur de 6 490 200€ et on peut constater que la Dotation Globale de Fonctionnement a légèrement diminué par rapport à l'an dernier mais la Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté, comme c'est le cas depuis ces 10 dernières années. C'est d'ailleurs ce qui nous permet d'avoir toujours des recettes en augmentation. »

**Monsieur le Maire** : « Pour ceux qui ne s'y retrouvent pas, on est en haut de la page 3 du document. »

**Madame Chantreau** : « On a donc abordé le budget de fonctionnement avant celui de l'investissement ? »

**Monsieur le Maire** : « Oui, c'est ce que Monsieur Denis nous a dit, il parle de la section de fonctionnement avant celle de l'investissement. »

**Monsieur Denis** : « Pourquoi je fais ça ? Parce que la section de fonctionnement est essentielle à l'équilibre de tout le budget et je commence par les recettes qui servent à déterminer les dépenses de fonctionnement, la capacité d'autofinancement qui sert à financer l'investissement et après on passera à la section d'investissement. L'année prochaine, dans la synthèse, je demanderai qu'elle vous soit présentée comme suit : recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement. »

**Madame Chantreau** : « Alors j'aurais juste aimé avoir un éclaircissement sur une dépense qui apparaît en fonctionnement et que l'on trouve à la page 185 du budget. Vous savez que le thème de la piscine est un thème qui m'est très cher et je vois qu'il y a une dépense de 73 900€ pour le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing. Il y est également indiqué que ça correspond à la formule de calcul suivante : nombre d'enfants des écoles primaires fréquentant la piscine X 12 séances pour l'année 2022 et rattrapage de l'année 2021. Or, je crois que les élèves ne sont pas encore allés à la piscine d'Hornaing. Je voudrais donc savoir si c'est une dépense qu'on va devoir faire alors qu'on ne dispose pas de la prestation, parce que je le comprends comme ça. »

**Monsieur Denis** : « Je vous répondrai dans un petit moment parce que là, je viens juste d'évoquer les recettes et j'arrive seulement aux dépenses et dans les dépenses de fonctionnement, je vais vous parler de ça. J'aborde maintenant les dépenses de fonctionnement. »

## **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**011** : Charges à caractère général : **4 487 470€**

**012** : Charges de personnel : **6 829 400€**

**022** : dépenses imprévues : **132 840,95€**

**65** : Autres charges de gestion courante (contingents et participations obligatoires, subventions et indemnités des élus) : **1 717 600€**

**66** : Charges financières : **298 507,29€**

**67** : Charges exceptionnelles (bourses et prix, charges exceptionnelles et titres annulés) : **22 390€**

**68** : Dotation aux provisions (affaires avec Fenain et indemnités adjoints) : **57 870€**

**042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements) : **326 300€**

**023** : Virement à la section d'investissement : **3 721 000€**

**Monsieur Denis** : « Dans les dépenses de fonctionnement les plus représentatives, il y a le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 4 487 470€. Si je compare par rapport au budget de l'an dernier qui était de 3 700 000€, on a ajouté 700 000€ à ce compte. Pourquoi ces 700 000€ ? Simplement parce que vous retrouvez dans ce chapitre toutes les factures d'eau, d'énergie, de gaz, d'électricité, de carburants... et au vu des factures de janvier par rapport à décembre où nous avons constaté un triplement du prix de l'électricité, nous avons « gonflé » les articles correspondant à ce chapitre pour être en mesure de pouvoir payer les factures si l'augmentation se poursuit, en espérant que les crédits seront suffisants. Deuxième chapitre le 012, le plus gros chapitre de dépenses « charges de personnel et frais assimilés » d'un montant de 6 829 400€, c'est 640 000€ de plus que la prévision de l'année dernière. Pourquoi ces 640 000€, c'est que nous avons recruté pas mal d'agents, nous avons titularisé des stagiaires, nous avons embauché des personnels à titre temporaire pour remplacer les malades et dans le programme Petite ville de demain, nous avons recruté 3 contrats de projet (chef de projet – manager de commerce, conseiller numérique) pour lesquels, certes, nous constaterons des recettes dans la mesure où l'Etat finance une partie des salaires de ces agents, mais toujours est-il que nous avons un reste à charge non négligeable au niveau des salaires. Nous avons ensuite le chapitre 023 qui correspond à la capacité d'autofinancement que nous dégagons de la section de fonctionnement sur ce budget 2022 et nous pouvons, en prévision, dégager 3 721 000€ pour financer les dépenses d'investissement. Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – s'élève à 1 717 600€ et c'est dans ce chapitre que nous retrouvons la cotisation au Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing. Souvenez-vous qu'il y a plus d'un an, nous avons pris une délibération pour adhérer à ce syndicat. Pourquoi adhérer à ce syndicat ? Pour pouvoir permettre à nos enfants de fréquenter la piscine régulièrement. A partir du moment où nous avons pris la décision d'adhérer à ce syndicat, il nous faut subvenir aux charges de fonctionnement de ce syndicat et la charge de fonctionnement, par année, est évaluée à 50 000€. Nous avons donc prévu 73 900 euros puisque nous avons la moitié de l'année 2021 à payer et la prévision pour l'année 2022. »

**Monsieur le Maire** : « Si je peux rajouter quelques précisions par rapport à cette contribution puisque la question de la piscine intéresse toujours Isabelle Chantreau, ce n'est pas la première fois qu'elle pose la question mais on a déjà plus ou moins répondu lors d'un précédent conseil municipal. Effectivement, en fin d'année 2020, nous avons voté l'adhésion au SIGPH – Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine d'Hornaing. Dans ce syndicat, il y a, si je ne m'abuse, 16 communes et nous y avons adhéré parce que notre piscine était fermée depuis 2017 et l'objectif était d'envoyer nos enfants à la piscine d'Hornaing. C'était donc en fin d'année 2020, quelque temps avant que la piscine ne prenne feu. Le temps que la délibération de demande d'adhésion soit étudiée par le contrôle de légalité, qu'elle passe en Préfecture pour élaboration de l'arrêté préfectoral, l'adhésion a été effective au 01 juillet 2021. C'est pour cela que Monsieur Denis nous parle du rattrapage de la moitié de l'année 2021. Entre temps, les vestiaires de la piscine d'Hornaing ont brûlé. Mais étant donné que nous avons adhéré, comme toutes les autres communes de ce syndicat, nous devons contribuer aux frais de gestion de cette piscine. Alors, vous allez me dire, « les frais de gestion, c'est quoi ? ». Les frais de gestion c'est la rémunération des personnels qui sont embauchés dans cette piscine car il faut quand même les payer mais surtout il y a la reconstruction de la piscine dont les travaux vont commencer en juin ou juillet et si tout se passe bien, nous pourrons envoyer nos enfants à partir de 2023. Mais effectivement, comme l'a rappelé Monsieur Denis, quand on adhère à un syndicat de gestion, à une association, on doit cotiser pour adhérer. J'ai essayé d'être clair mais les questions sont les bienvenues. »

**Madame Chantreau** : « J'étais intervenue à l'époque lorsque cette délibération d'adhésion avait été proposée et il me semble que je vous avais proposé de vous renseigner auprès de la piscine d'Escaudain ou de Somain. Vous m'aviez donné la réponse pour Somain qui ne prenait que les écoliers somainois, pour Escaudain, vous n'aviez pas fait la démarche, c'est ce que vous m'aviez répondu, et il me semble que j'avais aussi pointé le fait que la piscine d'Hornaing était hors service suite à l'incendie, il me semble, maintenant je peux me tromper. Personnellement, je pense qu'on va dépenser 73 900€ pour une prestation dont on ne peut pas disposer. Vous me parlez de frais de fonctionnement d'une piscine qui ne fonctionne pas, je suis d'accord avec le fait qu'il y ait du personnel qui est affecté dans d'autres services ou qui accompagnent les enfants d'Hornaing, on n'a pas les maîtres-nageurs qui travaillent sur Aniche. Je pense que c'est une somme qui aurait pu être dépensée autrement, on aurait pu aller voir sur Sourcéane, peut-être aurions-nous dû patienter pour signer l'adhésion au syndicat d'Hornaing car il me semble vraiment que lorsqu'on a adhéré, l'incendie à la piscine était déjà effectif et on ne pouvait pas y accéder ? »

**Monsieur le Maire** : « On reprendra les conseils municipaux et on pourra regarder, mais souvenez-vous aussi que je vous avais expliqué que c'était une sorte de préfiguration de la future piscine d'Aniche dans la mesure où

l'objectif c'est quand même d'avoir une piscine à Aniche et cette décision a été votée et c'est en train de se mettre en place ; les études pour trouver le maître d'œuvre puis le maître d'ouvrage vont être lancées. Mais la future gestion de la piscine d'Aniche sera intercommunale et dans la délibération de l'époque, on imaginait que le Syndicat Intercommunal de la Piscine d'Hornaing puisse être transformé à terme en syndicat intercommunal des piscines du Cœur d'Ostrevent. Effectivement, on doit dépenser une somme assez conséquente mais nos enfants, à partir de 2023, pourront fréquenter la piscine d'Hornaing puisque, pour ce qui concerne notre piscine, même si les études sont en cours, attendez-vous à ce que la première pierre ne soit pas posée avant 2024. Entre aujourd'hui et la livraison de l'équipement, il faudra qu'on envoie nos enfants à la piscine d'Hornaing. Les travaux sont sur la bonne voie, tout va commencer en juin et je pense que début 2023, on pourrait envoyer nos enfants. »

**Madame Moroge** : « Les enfants allaient à la piscine de Sin-Le-Noble, ils n'y vont plus ? »

**Monsieur le Maire** : « Effectivement. On a déjà répondu à cette question lors d'un précédent conseil, ils ne vont plus à Sin-le-Noble. »

**Madame Moroge** : « Pourquoi ? »

**Madame Tanca** : « Parce qu'il y a eu le COVID et du coup, les enfants n'avaient plus droit de fréquenter la piscine. Ensuite, au regard du coût des transports, ça a été très compliqué également. À l'époque, une partie des élèves allait à Sin-le-Noble et une autre à Hornaing et après discussion avec les enseignants, on s'est rendu compte qu'il y avait plus de temps de trajet que de temps dans l'eau et on a fait le choix de ne plus les envoyer à Sin le Noble. »

**Monsieur Denis** : « J'ajouterai que ces frais de fonctionnement payés au syndicat de gestion de la piscine d'Hornaing sont payés par les 17 communes qui y adhèrent et elles non plus n'envoient pas leurs enfants à la piscine d'Hornaing. Les frais de fonctionnement de ce syndicat seront moindres, bien sûr, mais lorsque ce syndicat s'occupera des 3 piscines du Cœur d'Ostrevent, l'excédent de fonctionnement qui aura été constitué bénéficiera à tout le monde. C'est bon sur cette question ? »

**Madame Chantreau** : « Oui Monsieur Denis, merci. »

**Monsieur Denis** : « Je reviens sur les dépenses de fonctionnement, chapitre 66 « charges financières » pour près de 300 000€ ce sont les remboursements des intérêts des emprunts et enfin « dotation aux provisions » à hauteur de 57 870€. Cela nous donne donc un total de dépenses de fonctionnement de 17 593 378€ égal aux recettes de fonctionnement. Pour résumer cette section de fonctionnement, vous avez vu qu'on a ajouté 700 000€ sur les charges à caractère général du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et des carburants et nous avons également ajouté plus de 600 000€ sur le chapitre 012 « frais de personnel ». C'est donc un budget volontaire à ce niveau-là. Nous allons maintenant étudier la section d'investissement et je commencerai par les recettes. »

**En INVESTISSEMENT, le budget s'équilibre à la somme de 9 801 068,28 euros**

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**10** : Dotations fonds divers (FCTVA : 180 900€ - Taxe d'aménagement : 36 050€) : **216 950€**

**1068** : excédent de fonctionnement capitalisé : **4 267 588,28€**

**13** : Subventions d'investissement : matériel conseiller numérique - portail famille - inventaire patrimonial - socles numériques écoles, visionneuses PPMS, CNC, CAF, DSIL rénovation thermique école Basuyaux, fonds de travaux urbains, Carrefours Dubray/Couturier, Rue Alsace/Domisse, amendes de police, Dotation de soutien à l'investissement local pour Réhabilitation école Cachin et travaux de voirie : **1 010 610€**

**21** : Régularisation participation SIDEN SIAN travaux Rue Gibour/Lorraine : **14 450€**

**27** : Autres immobilisations financières (remboursement prêt par le personnel) : **1 320€**

**040** : Amortissement des immobilisations : **326 300€**

**041** : Régularisation frais d'étude et avance forfaitaire : **34 850€**

**021** : Virement de la section de fonctionnement : **3 721 000€**

**024** : Cession d'immobilisations : **208 000€**

**Monsieur Denis** : « Le chapitre 021 d'un montant de 3 721 000€ correspond au virement de la section de fonctionnement, on l'a vu tout à l'heure c'est la capacité d'autofinancement que l'on peut dégager cette année pour financer l'investissement. Les produits de cession d'immobilisations à hauteur de 208 000€ correspondent au prix de vente des deux maisons que l'on a achetées, l'une rue Gabriel Péri – il s'agissait alors de prélever une parcelle pour la troisième tranche du lotissement « Moulin Blanc » reprise dans l'OAP et de revendre le logement avec un plus petit terrain - et l'autre, située rue du Général Delestraint, la seule maison de la cité Archevêque qui était à caractère privé et que l'on revend à Maisons et Cités pour permettre une réhabilitation de l'ensemble des logements lui appartenant dans le cadre de l'ERBM. Au compte 1068, on retrouve l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 4 267 588,28€, on l'a vu tout à l'heure avec la reprise anticipée des résultats, c'est le montant nécessaire pour équilibrer les comptes de l'année 2021 y compris les restes à réaliser et enfin au chapitre 13, il s'agit de toutes les subventions obtenues. »

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

➤ **Hors opérations d'équipement (réel et ordre) : 3 501 028,28€**

**16** : Remboursement d'emprunts : **622 610€**

**202** : Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et numérisation du cadastre : **32 680€**

**2031** : Frais d'études : **22 200€**

**204** : Subventions d'équipement versées (opération OPAH-RU) : **30 000€**

**21** : Immobilisations corporelles : (EPF Boivin - annexes et ilot Saint Joseph -immeubles 19 rue Patoux - 169 rue Delestraint – plantations - démolition de garages -barrières plan de boisement rue Delestraint) : **958 300€**

**27** : Autres immobilisations financières (prêt au personnel) : **5 000€**

**020** : dépenses imprévues : **205 125€**

**040** : subventions transférables : **16 450€**

**041** : régularisation avance forfaitaire et réintégration frais d'étude : **34 850€**

**001** : déficit d'investissement reporté : **1 559 363,28€**

**4581** : opération pour compte de tiers (régularisation participation SIDEN SIAN travaux Rue Gibour Lorraine) : **14 450€**

➤ **Opérations d'Equipement : 6 300 040 € comprenant :**

○ Frais d'étude : **40 000€**

○ Licences informatiques : **71 100€**

○ Acquisition divers terrains : **2 100€**

○ Aménagement divers : (Clôtures, FTU, plantations école Basuyaux, city stades) : **206 800€**

○ Travaux dans les bâtiments (hôtel de ville, écoles, bâtiments sportifs et autres bâtiments) : **3 911 305€**

○ Cimetières : (reprises de concessions-crétions allées et plateforme gestions des déchets) : **172 500€**

○ Travaux de voirie : **1 248 150€**

○ Bornes saniciens, corbeilles de ville, potelets, barrières, portique, panneaux de signalisation balconnières et jardinières : **86 800€**

○ Travaux d'éclairage public : **139 300€**

○ Matériel de lutte contre l'incendie : **5 000€**

○ Véhicules : **35 600€**

○ Matériel informatique : **94 550€**

○ Acquisition mobiliers et matériel : **286 835€**

**Monsieur Denis** : « Pour ce qui concerne les opérations d'équipement et notamment les travaux dans les bâtiments communaux, on retrouve les travaux à l'hôtel de ville à hauteur de 341 000€ et beaucoup de travaux dans les écoles, primaire Basuyaux à hauteur de 277 000€, primaire Quévy : 46 000€, primaire Wartel : 111 000 €, maternelle Cachin : 2 579 000€, maternelle Schmidt : 31 000€, maternelle Archevêque : 30 000€, maternelle Yvon Fossé : 31 000 €, la cantine Ladrière : 9700€. Puis d'autres bâtiments, l'église : 30 000€, la salle Coubertin : 736 170€, la salle Wartel 20 000€, le stade Dubray : 20 000€, le centre culturel : 38 000€, l'EVS : 70 400€ et pour les city-stades : 100 000€. Avez-vous des observations sur les dépenses d'investissement ? Pour résumer, deux gros chapitres de

dépenses qui concernent la réhabilitation-extension de l'école Cachin et la salle Pierre de Coubertin à venir et tout le reste concerne beaucoup de travaux d'amélioration dans les écoles. C'est un budget très dynamique, raisonnable en section de fonctionnement où on a dédié le maximum de crédits pour prévoir les augmentations de dépenses éventuelles de l'énergie mais au niveau de l'investissement, ça va nous permettre de faire beaucoup de travaux et notamment dans les écoles. Voilà Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Denis, y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur Meurdesoif ? »

**Monsieur Meurdesoif** : « Un budget n'est ni un compte arrêté ni une photographie, c'est toujours prévisionnel et on ne dit plus d'ailleurs « primitif » depuis 30 ans, je dis ça en passant pour titiller un petit peu Jean-Claude Denis. La quasi-totalité des chiffres annoncés correspond à des estimations de dépenses ou de recettes. J'ai déjà dit, lors de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, la nécessité de faire preuve de prudence. Fort heureusement, un budget est évolutif car on peut par exemple s'attendre à une explosion des prix des carburants et de l'énergie pour les mois à venir. On peut également redouter que les aides attendues ne viennent pas. D'ailleurs, quel que soit le nom qui sortira dans 15 jours des urnes, les collectivités territoriales peuvent craindre de faire les frais d'une politique de restrictions. On va nous ressortir les sornettes du mille feuilles territorial : « il y a trop d'échelons, on n'y comprend rien, il faut regrouper » et les carabistouilles concernant le poids et le nombre de fonctionnaires. Dans ce budget, le crédit affecté aux frais de personnels progresse de 9%. Ce n'est pas nous qui allons nous plaindre de cette progression si elle bénéficie à notre population qui y trouverait plus de services rendus et si elle bénéficie à nos agents. Le 31 mars ils ont manifesté leur inquiétude devant la multiplication des embauches hors statut, en plus de leur mal-être. La réponse qui leur a été faite : remplacer les départs en retraite n'explique pas la progression de la masse salariale : ***dit oralement « un ancien qui part avec un salaire adossé avec un indice terminal coûte moins cher qu'un nouvel embauché à un indice initial – écrit : « un ancien qui part avec un salaire adossé avec un indice terminal coûte plus cher qu'un nouvel embauché à un indice initial »***. D'autre part ni le SMIC ni l'indice n'ont progressé de 9%. Enfin un certain nombre de postes bénéficient d'un co-financement. J'ajoute que le remplacement d'agents malades et là aussi financé par l'assurance que souscrit la collectivité pour ce genre de situation. Je ne dirai jamais qu'un budget est insincère ce qui mettrait en doute la déontologie des fonctionnaires territoriaux mais je suis obligé de constater que ce poste paraît surestimé. Tout à l'heure Monsieur l'adjoint a utilisé un verbe qui n'était pas approprié, il a dit « nous avons gonflé une dépense », il faut éviter de dire des choses comme ça surtout en public - Comme nous paraît abusive la contribution versée pour rien au syndicat de la piscine d'Hornaing. Je rappelle que lorsque le marché était suspendu, nous avons remboursé les marchands de marché de leur cotisation, c'est la moindre des choses, dans les clubs sportifs, c'est pareil, lorsqu'un club ne fonctionne pas, on ne demande pas de cotisation aux adhérents.

J'en viens brièvement aux projets d'investissements. Certains ne seront pas très coûteux quand il s'agit de réfléchir. D'autres mériteraient que l'ensemble du conseil y soit associé. Ce qui remet en question le fonctionnement de notre collectivité. Par exemple, j'ai lu, nous avons encore la chance d'avoir une bonne presse, que le marché allait rester sur la place Jean-Jaurès. Nous approuvons à 120%. Mais, j'ai lu aussi qu'il s'agissait d'une décision unanime du bureau municipal et là ça fait tressaillir ceux qui, comme moi, connaissent un peu le code général des collectivités territoriales dans lequel le bureau municipal n'existe pas ! Il y a deux autorités qui ont le pouvoir de décider, c'est le conseil municipal dans son ensemble qui prend des délibérations que le Maire signe puisqu'il est chargé seul de l'exécution de ces délibérations, il prend des décisions en application de l'article L.2122-22 relatif aux délégations confiées par le conseil municipal au Maire et il prend des arrêtés dans les domaines qui lui sont strictement réservés, la police, la gestion du personnel puisqu'il est le seul chef du personnel dans la collectivité. Nous avons, de ce fait, l'impression et même la confirmation que l'essentiel des décisions est pris dans ce groupe, appelé bureau municipal, et que ceux qui n'en font pas partie les découvrent au détour d'une réunion de commission ou lors d'un conseil municipal trimestriel. On pourrait citer par exemple le montant des propositions de subvention que nous avons découvert lors de la dernière commission des finances mais les propositions n'émanaient pas de la commission des finances elle-même. Autre exemple, la transformation du stade Dubray en jardin maraîcher. C'est mieux, c'est vrai, que la construction de logements dans un quartier déjà bien dense, mais c'est quand même la disparition d'un espace sportif et de loisirs sur laquelle nous aurions aimé pouvoir discuter. La pratique mise en place par la majorité précédente qui consistait à dire : « discutons-en mais c'est acté » semble encore s'être bien installée. Nous aurions aimé pouvoir voter ce budget par égard pour le travail des services municipaux et l'attention que nous porte Monsieur l'Adjoint aux Finances mais l'un et les autres devraient comprendre que nous ne pouvons que nous y opposer. Nous sommes l'opposition, c'est à ça que nous servons. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Meurdesoif. Vous vous doutiez bien que je ne m'attendais pas à ce que vous votiez pour. Personne ici ne se serait attendu à ce que vous votiez pour et j'avais d'ailleurs déjà préparé quelques petites lignes parce que je savais que vous alliez vous abstenir. J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit, j'aurais pu d'ailleurs vous arrêter dans vos propos puisque plutôt que de parler du budget, vous avez commencé à parler d'autres choses et du marché en particulier. Je pense qu'aujourd'hui tous les Anichois, tous les marchands de marché sont heureux d'être revenus sur la place et je suis sûr que vous n'avez pas manqué d'aller les saluer. Vous parlez d'une décision du bureau municipal, ce n'est certainement pas en conseil municipal qu'on va prendre la décision de remettre le marché sur la place Jaurès. J'aurais pu, de mon propre chef, dire : « le marché revient en centre-ville, un point c'est tout », je ne l'ai pas fait, j'ai d'abord réuni la commission paritaire des marchés composée des représentants des marchands de marché, des représentants élus et des représentants techniques et c'est la commission paritaire des marchés qui a donné un avis favorable au retour du marché sur la Grand-place. A partir de là, la décision unanime était prise. Il suffit d'aller au PMU le vendredi matin ou de se promener dans les rues pour savoir que tous les Anichois sont heureux de savoir que le marché soit revenu sur la place. Les propos que vous avez tenus, à part essayer de descendre la majorité municipale - personnellement, je ne vous ai jamais « descendu » pour réutiliser ce terme – et de troubler mon équipe, ça n'a servi à rien d'autre. Par ailleurs, vous dites que l'organisation des décisions n'existe pas, je pense que vous êtes invités aux réunions de commissions, dans toutes les commissions, il y a une représentation proportionnelle de chaque groupe du conseil municipal : la majorité, votre équipe et même Monsieur Cléry qui participe à toutes les commissions. Vous ne pouvez donc pas dire que vous n'êtes pas informés des décisions ou des avis qui sont proposés ou des points sur lesquels les commissions travaillent. Enfin, concernant les frais de personnel, effectivement vous avez dit 9%, je dirais même que c'est plutôt 9,5% voire 10% de la masse salariale, 9,73% me souffle l'adjoint aux finances. Je pense que c'est une augmentation marquante et vous vous êtes trompés dans vos propos puisque vous avez qu'un ancien coûte moins cher qu'un jeune, c'est faux, un ancien coûte bien plus cher qu'un jeune qui rentre dans la fonction publique, je pense que vous avez juste inversé. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Non, je ne me suis pas trompé. »

**Monsieur le Maire** : « Si, si vous vous êtes trompé Monsieur Meurdesoif. »

**Monsieur Denis** : « Demandez à Isabelle, elle l'a remarqué également. »

**Monsieur le Maire** : « Vous pouvez me tenir tête, ce n'est pas grave Monsieur Meurdesoif, vous vous êtes trompé mais je rectifie votre propos, ce sont donc les anciens qui coûtent plus cher que les jeunes. Cela veut bien dire que l'on pourra embaucher des jeunes et c'est d'ailleurs pour cela que la masse salariale est augmentée. Enfin je terminerai sur le fait que ce budget est effectivement prévisionnel, comme vous l'avez dit, et que les chiffres peuvent évoluer, on pourrait reparler de la piscine, je n'hésiterai pas lors du prochain comité syndical à rediscuter du montant de la participation et de voir avec les autres communes adhérentes ce que l'on peut faire. Vous avez annoncé que le stade Dubray allait devenir un jardin maraîcher, il y a des réflexions, des études et si vous le savez c'est que vous en avez entendu parler en commission où les membres sont là pour débattre, donner des avis. Ça n'a jamais été discuté en conseil municipal puisque, à l'heure actuelle, le projet n'est pas abouti, mais mon souhait c'est que ce terrain qui, aujourd'hui est plutôt une aire d'accueil des gens du voyage, ne le soit plus et que, plutôt que d'y construire des maisons, cela devienne un terrain maraîcher pour faire de la vente de produits locaux. C'est une idée, si vous avez d'autres idées, les commissions sont là pour ça, vous pouvez en discuter et les décisions seront prises une fois que l'on en aura débattu. En tous cas, je reviens sur ce que j'ai dit au début, je ne suis pas du tout étonné de votre abstention, comme tous les ans vous vous abstenez et ça va faire la 8<sup>ème</sup> année que vous le faites et ça continuera jusqu'en 2026. Madame Morage, vous avez la parole. »

**Madame Morage** : « Excusez-moi mais quand vous dites « mon équipe », ça veut bien dire que l'on est mis à part et ça on le ressent très fort et c'est pourquoi on ne se sent pas inclus dans les projets et tant qu'on ne sera pas inclus totalement dans les projets, dans les discussions, dans les commissions, tant qu'on nous mettra devant des faits accomplis on ne pourra pas voter un budget. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Madame Morage. Reprenez le tout premier conseil municipal, début juillet 2020, au cours duquel j'ai demandé à ce que vous travaillez avec nous, que nous puissions travailler ensemble. Je rappelle

que les commissions sont faites pour ça Madame Moroge, elles sont là pour qu'on débattenne, pour qu'on discute, pour qu'on donne des idées. Il est rare que vous preniez la parole en commission pour dire « tiens j'ai pensé à ça, tiens, pourquoi ne ferait-on pas ça ? ». Reprenez le conseil municipal du mois de juillet 2020 et vous verrez dans mon discours ce que j'ai dit. J'ai dit que je voulais que l'on travaille ensemble parce que nous sommes là pour travailler pour tous les Anichois, tous. »

**Madame Tanca** : « Je suis assez surprise que vous parliez au nom de l'ensemble de votre équipe Madame Moroge parce que je n'ai pas l'impression, dans ma commission, que ce soit l'avis de vos collègues. Je suis ouverte à la discussion, lors de la dernière réunion de commission, il n'y avait pas de prise de position, c'était juste une réunion d'informations et d'échanges, vous avez dû recevoir le compte-rendu récemment mais je pense être très large dans la communication pour dire qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise. Comme l'a dit Monsieur le Maire, on essaie à chaque fois d'avoir cette ouverture d'esprit, des échanges, encore faut-il que ce soit réciproque Madame Moroge. Je me souviens d'une réunion de la commission des finances où la question s'est posée d'avoir un appui d'un élu de votre équipe pour le projet de piscine à un conseil communautaire, je n'ai pas eu d'acquiescement ou de retour de Monsieur Meurdesoif pour dire qu'il appuierait la candidature d'Aniche pour avoir la piscine sur son territoire. Alors je le redis Madame Moroge, il faut vraiment que ça aille dans les deux sens et parlez en votre nom et non au nom de votre équipe parce que je doute fortement que les élus de la commission scolaire, petite-enfance, jeunesse aient le même avis que le vôtre aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire** : « Effectivement en commission des finances, et Madame Tanca fait bien de le rappeler, j'avais sollicité Monsieur Michel Meurdesoif pour avoir son soutien car dès le lendemain, le conseil communautaire votait pour que la piscine puisse être construite à Aniche et il est vrai que je n'ai eu aucune réponse, plusieurs personnes peuvent en témoigner. On n'est pas là pour s'attaquer, on est là pour travailler ensemble et chaque fois qu'il y a des sujets importants à débattre, on les débat en commission et quand vous tournez la tête pour ne pas répondre, excusez-moi Monsieur Meurdesoif, mais ça veut bien dire : « ne me parle pas, je ne veux pas te répondre. » Madame Moroge, vous vouliez dire quelque chose ? »

**Madame Moroge** : « Oui parce que vous parlez du stade Dubray et je suppose que ça a été évoqué en commission jeunesse mais il s'agit quand même de travaux. Nous, on en a entendu parler par Monsieur Denis en commission des finances et c'est comme ça qu'on a su qu'un maraîcher allait s'installer sur le stade Dubray. Cette question relève de la commission urbanisme-travaux car déjà à l'époque du Plan Local d'Urbanisme, on avait signalé que c'était une énormité de vouloir construire des logements sur le terrain Dubray étant donné qu'il y a énormément d'enfants dans les quartiers. À une certaine époque d'ailleurs, la rue Jaurès était un quartier de personnes âgées, aujourd'hui les logements sont occupés par des familles avec 3 ou 4 enfants et le stade Dubray serait très utile pour que les enfants puissent y jouer. Votre prédécesseur a fait retirer les barrières ce qui a contribué à faire venir des motos, des gens du voyage et les enfants qui auraient pu y jouer en sécurité ne pouvaient pas y aller parce que c'était fermé et c'est pour cela qu'ils ont enlevé les barrières, c'est parce qu'ils avaient envie d'y jouer. J'ai entendu dernièrement à la télé des psychologues dire que les enfants devaient maintenant se retrouver en extérieur, en groupe. Où peuvent-ils se retrouver hormis sur un terrain de liberté qui peut être aménagé en terrain sportif ? J'ai toujours pu aller taper dans un ballon sur ce terrain et là on va leur supprimer alors que c'est un lieu de vie, de rencontre. Il faut leur laisser le terrain ! Il y a assez de terrains agricoles à Aniche pour donner un terrain à un maraîcher ! On va aller labourer ce terrain-là mais vous connaissez le coût d'un terrain de foot ? D'ailleurs à l'origine c'était un terrain de rugby, pourquoi ne pas lui rendre cette fonction ? »

**Monsieur le Maire** : « Les idées sont bonnes, mais les idées il faut les partager en commission d'urbanisme Madame Moroge. »

**Madame Moroge** : « Je ne parle pas pour moi, je n'ai pas d'enfants, mais je vois qu'il y a plein d'enfants dans mon quartier, il faut donc les laisser jouer sur ce terrain. »

**Monsieur le Maire** : « Bien, merci pour vos remarques. Je laisse la parole à Monsieur Denis. »

**Monsieur Denis** : « Je suis outré par les propos de Madame Morage. S'entendre dire : « j'arrive en commission, tout est décidé, il n'y a pas à discuter », je trouve ça lamentable, aberrant. Jamais en commission on est arrivés en disant « ceci est décidé, je vous donne acte de la décision et vous n'avez pas à discuter », jamais on n'a fait ça ! »

**Madame Morage** : « Ça c'est vrai Monsieur Denis, Monsieur Meurdesoif l'a même signalé. Dans votre commission, c'est carré, dans la commission urbanisme-travaux, c'est carré à la condition que les sujets soient soumis aux commissions. Pour ce cas-là, on l'a appris parce que vous avez lancé l'information dans votre commission en disant on envisage ça sur le stade Dubray mais ce n'est pas votre commission qui doit traiter de cette question donc vous n'êtes pas incriminé. »

**Monsieur Denis** : « On envisage... Ce n'est donc pas une décision qui a été prise. »

**Monsieur le Maire** : « Vous avez utilisé le bon terme en utilisant le terme « envisager ». Envisager ça veut bien dire, réfléchir, travailler. Ce n'est pas parce que lors d'une commission vous avez entendu dire qu'on envisage de faire du maraîchage sur le stade Dubray que ce ne sera pas mis en question dans l'ordre du jour d'une prochaine commission urbanisme. Et je rappelle Madame Morage que le dernier point de chaque ordre du jour c'est les questions diverses, donc s'il y a des questions à poser c'est lors des commissions qu'on peut les poser. Je répète que les discussions existent, les commissions sont formalisées, elles sont proportionnellement représentées, les débats sont courtois donc ne dites pas qu'on ne travaille pas ensemble, je ne suis pas d'accord. Je terminerai simplement en disant que même si vous n'êtes pas d'accord avec ce budget, même si vous vous absteniez de voter ce budget, je sais déjà et je suis sûr que nous retrouverons votre équipe lors des inaugurations de l'école maternelle Marcel-Cachin, de la salle des sports Pierre-de-Coubertin et vos présences lors de ces inaugurations seront la preuve que vous approuvez finalement les réalisations du budget que nous vous avons proposé. Merci. »

**Madame Morage** : « Encore faudrait-il être invités. »

**Monsieur le Maire** : « Vous êtes toujours invités Madame Morage, là vous commencez à dépasser les bornes. »

**Monsieur Condevaux** : « Le budget primitif 2022 qui vient de nous être présenté brillamment par notre collègue Jean-Claude, montre cette année une très grande et réelle ambition, courageuse et généreuse. Ambitieux, il l'est par l'augmentation de l'investissement. En effet, il nous faut terminer la rénovation-extension de l'école Marcel Cachin pour septembre de cette année et il nous faut engager une autre rénovation-extension, celle de la grande salle des sports Pierre-de-Coubertin. Ambitieux et courageux, il l'est aussi en matière de recrutement d'effectifs d'agents communaux pour faire face aux nombreux départs en retraite et au besoin de talents nouveaux pour mener à bien nos projets. Ces recrutements sont importants et l'effort budgétaire également. Néanmoins, il ne vous aura pas échappé que les dépenses de fonctionnement sont réduites de 2 millions d'euros par rapport au budget de 2021. Enfin, ambitieux et généreux, il l'est car les 24% d'augmentation de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale démontre encore une fois si nécessaire, Monsieur le Maire, votre volonté de mettre en œuvre et d'organiser au mieux une grande politique d'aide sociale dans notre commune, où personne ne doit être oublié. Voilà énoncées rapidement de simples mais de bonnes raisons et votre équipe, votre majorité, vous soutenant sans arrière-pensées, va voter avec enthousiasme ce budget ambitieux. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Condevaux pour votre analyse. Il est vrai qu'on n'en a pas parlé et vous ne l'avez pas relevé Monsieur Meurdesoif mais il y a quand même une augmentation de 24% de la subvention au CCAS et merci de l'avoir rappelé Monsieur Condevaux car cette augmentation est significative et Madame l'adjointe aux affaires sociales, vice-présidente du CCAS et moi-même président, pourrons mener des actions à bien grâce à ces 24% d'augmentation pour l'action sociale. Voilà les débats sont clos sur ce budget, je vous propose de passer au vote. »

**Adopté à la majorité : POUR : 25** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON .

**CONTRE : 7 : M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).**

**Monsieur le Maire :** « Je remercie Monsieur Denis et le service financier pour le travail effectué sur la présentation du budget. Je laisse la parole à Monsieur Denis pour les questions suivantes. »

#### 4. TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avis de la commission des finances réunie le 6 avril 2022, de maintenir pour l'exercice 2022 les taux d'imposition applicables en 2021.

- Taxe Foncier Bâti, suite à la nouvelle réforme : taux communal 29,48% auquel il faut ajouter le taux Départemental de 19,29% en compensation de la perte subie suite à la suppression de la taxe d'habitation **soit un taux de 48,77%**
- Taxe Foncier non bâti : **62,18%** (inchangé)

**Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).

#### 5. CONVENTIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

En vertu de la loi 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la commune qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000€ conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est allouée, l'association bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec les associations suivantes :

- Le Sporting Club Anichois représenté par son Président qui bénéficie d'une subvention de **37 000€**
- L'Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative représentée par son président, qui bénéficie d'une subvention de **258 900€** (y compris les actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Unique d'Agglomération).

**Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).

**Monsieur le Maire :** « Je laisse la parole à Monsieur Poignard qui va nous présenter l'opération des Quartiers d'Été. »

#### 6. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION « OPÉRATION NOS QUARTIERS D'ÉTÉ »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Contrat Unique d'Agglomération, l'Office Municipal des Sports d'Aniche porte le dispositif « quartier d'été 2022 ». L'action permet de concevoir un moment de détente, pour une population qui n'a pas les moyens de s'évader pendant la période estivale, et de développer la prise

d'initiative des habitants. Le coût total de l'action s'élève à 8 000€. Celle-ci peut être financée par le Conseil Régional à hauteur de 4 000€. L'Office Municipal des Sports d'Aniche sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 4 000€. Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 6 avril 2022, de verser une subvention de **4 000€** à l'Office Municipal des Sports d'Aniche.

**Monsieur Poignard** : « Les actions auront lieu durant les mois de juillet et août dans les différents quartiers de la ville, il y a 6 dates et ça devrait se terminer aux alentours du 3 septembre. On en a parlé récemment avec les membres de l'OMS. Nous avons fait une réunion avec différentes associations sportives et culturelles de la commune, le fil rouge étant « tous pour les jeux ». »

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit donc des 8, 22 et 28 pour le mois de juillet, du 5 et du 26 août et du 3 septembre. Madame Chantreau, vous vouliez ajouter quelque chose ? »

**Madame Chantreau** : « La réunion avec les bénévoles motivés pour participer à ces actions a eu lieu hier. »

**Monsieur le Maire** : « Preuve en est que des échanges, des groupes de travail, des réunions existent et que c'est ensemble que l'on met en place les différentes opérations. »

**Madame Chantreau** : « C'était quand même une réunion de l'OMS et non pas de la commission des sports et je ne cherche pas à remuer le couteau dans la plaie. »

**Monsieur Poignard** : « Dans les réunions de la commission des sports, la parole est libre. On discute vraiment et on n'a jamais rien imposé, on a même évoqué ensemble le dispositif que l'on pourrait mettre en place pour l'attribution des subventions. »

**Madame Chantreau** : « C'est juste que, effectivement, sans remettre de l'huile sur le feu, tous les points ne sont pas toujours abordés lors des commissions. Mais avec Noël, ça se passe très bien en commission. »

**Monsieur le Maire** : « J'aimerais juste rappeler que l'Office Municipal des Sports est présidé par l'adjoint au sport, je pense que c'est le reflet des actions de la municipalité qui sont portées par l'OMS. On va peut-être arrêter pendant tout ce conseil municipal de se jeter la pierre, de remuer le couteau dans la plaie comme vous le dites ou de mettre de l'huile sur le feu. Il est temps d'arrêter, on s'est dit assez les choses et je considère que les commissions et les différents groupes de travail permettent de travailler ensemble et de bien travailler. En tout cas, aujourd'hui la population est heureuse de ce qui est mené dans la ville donc ça suffit, arrêtez de dire qu'il n'y a pas de dialogue entre votre groupe et notre groupe. »

***M. Noël POIGNARD et Mme Isabelle CHANTREAU, membres de l'OMS ne prennent pas part au vote.***

***Adopté à l'unanimité (30) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mme Christelle LUTAS - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).***

## **7. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – ACTION « PÔLE DE PRÉVENTION ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Contrat Unique d'Agglomération, axe thématique « lien social », l'association LAPAGE met en œuvre une action « pôle de prévention et de soutien à la parentalité » afin de renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents, favoriser l'égalité des chances à travers un accompagnement et une action précoce auprès des parents et lutter contre l'isolement social des familles. Le coût de l'action s'élève à 31 500€. Celle-ci peut être financée par l'Etat (Contrat d'agglomération) à hauteur de 14 000€, le Conseil Départemental à hauteur de 5 100€, la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 7 100€. L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 5 300€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances du 6 avril 2022 de verser une subvention de **5 300€** à l'association LAPAGE.

***Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).*

## **8. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – ACTION « PARCOURS CULTUREL »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Contrat Unique d'agglomération, l'association LAPAGE met en œuvre une action « parcours culturel ». Le coût de l'action s'élève à 28 000€. Elle peut être financée par le Conseil Départemental à hauteur de 10 500€, la participation des usagers à hauteur de 500€ et l'état (contrat d'agglomération) 8 500€. L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 8 500€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances du 6 avril 2022 de verser une subvention de **5 000€** à l'association LAPAGE.

***Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).*

## **9. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – ACTION « PROJET D'INITIATIVES CITOYENNES »**

Les projets d'initiatives citoyennes sont gérés par le Comité de Gestion du P.I.C. L'enjeu est de faire de la solidarité et de la citoyenneté, les notions de base du travail avec la population, de susciter les initiatives des habitants sur tout le territoire communal. Les objectifs sont de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, entre quartiers et entre générations, de promouvoir et valoriser les habitants et de participer au fonctionnement et aux projets du P.I.C intercommunal. Le budget global de l'action s'élève à 51 600€. Cette action peut être financée par l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) à hauteur de 16 500€, le Conseil Régional à hauteur de 12 100€, les autres communes à hauteur de 20 000€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances du 6 avril 2022, de verser une subvention de **3 000€** à l'association LAPAGE.

***Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).*

**Monsieur le Maire :** « Je me permets de rappeler publiquement aux présidents d'association, puisqu'il y en a parmi nous, de ne pas hésiter à remplir des dossiers de demandes de subvention auprès du PIC. Je rends la parole à Monsieur Denis pour les deux points suivants. »

## **10. CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUE – CONTENTIEUX COMMUNE DE FENAIN**

**Monsieur Denis :** « Lorsqu'un litige existe entre la commune et un tiers et qu'il y a risque d'avoir à payer quelque chose, les règles de la comptabilité publique nous imposent de constituer une provision. En l'occurrence, le

contentieux avec la commune de Fenain que vous connaissez puisque ça fait des années que ça dure. Il s'agit de la rechute d'un accident de service d'un agent qui travaille chez nous et qui a eu cet accident alors qu'il travaillait pour la commune de Fenain. Nous considérons donc que l'origine étant l'accident initial, il revient à la commune de Fenain de prendre en charge tous les frais relatifs à cette rechute : les salaires, les frais médicaux, les cures. Depuis cette rechute, à la fin de chaque année on a établi un titre de recettes pour récupérer tout ce qu'on a dû payer. Les deux premières années, la commune de Fenain a versé et depuis deux ans, elle a changé d'avis et a déposé une action au tribunal pour contester l'interprétation qui dit que cet accident est le prolongement de l'accident initial de Fenain. Cette année, il n'y a eu que des frais pharmaceutiques à hauteur de 1 650€. Nous avons établi le titre de recettes à l'encontre de la mairie de Fenain à la même hauteur et depuis 3 ans, on a mis de côté 250 000€ dans ce cadre de constitution de provision pour risque. Si le tribunal décide que c'est la commune de Fenain qui a raison, on prendra sur cette provision pour rembourser et si le tribunal nous donne raison, la commune de Fenain nous remboursera ce qui n'a pas été payé et la provision reviendra dans les recettes de la commune. »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L2321-2 du CGCT indique qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération du Conseil Municipal, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter, en fonction du risque financier encouru.

Lorsque le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision pour régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision sera reprise par une recette de la section de fonctionnement.

Vu les articles L. 2321-2 et R. 2321-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de constituer une provision pour risques dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune,

Considérant le recours effectué par la Commune de Fenain suite à la rechute en accident de travail d'un fonctionnaire territorial de notre collectivité,

Considérant le contentieux en cours,

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la provision pour risque à **1 650€** repris au budget primitif au compte 6817.

**Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).

## 11. CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUE – CONTENTIEUX RETRAITS DE DÉLÉGATION

**Monsieur Denis :** « Il s'agit du cas de deux anciens élus qui étaient adjoints et pour lesquels le maire précédent avait retiré leur délégation et donc les missions dévolues. Ces élus ont attaqué en justice l'arrêté du Maire, on a eu la décision de justice qui disait que les arrêtés de l'ancien maire portant retraits de délégation aux adjoints étaient nuls mais cette décision n'évoquait en aucune manière les indemnités qui n'avaient pas été versées aux adjoints puisqu'ils n'exerçaient plus leur délégation. Ces deux adjoints ont porté l'affaire en justice de manière à déterminer si oui ou non, ils peuvent récupérer le montant de ces indemnités. »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L2321-2 du CGCT indique qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération du Conseil Municipal, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter, en fonction du risque financier encouru.

Lorsque le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision pour régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision sera reprise par une recette de la section de fonctionnement.

Vu les articles L. 2321-2 et R. 2321-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de constituer une provision pour risques dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune,

Considérant les recours effectués par deux anciens adjoints de la Commune pour paiement de leurs indemnités non perçues suite au retrait de leurs délégations par arrêté du 04 octobre 2018,  
Considérant les contentieux en cours,  
Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la provision pour risque à **56 220€** repris au budget primitif au compte 6815.

*Adopté à l'unanimité (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).*

## **12. AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION TRANSFÉRABLE POUR L'ACQUISITION DE TENTES POUR LES CENTRES DE LOISIRS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a perçu de la CAF une subvention de 963,60€ pour l'acquisition de tentes pour les centres de loisirs.

Dans la pratique de la M14, les subventions reçues pour des biens amortissables doivent faire l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement. Le montant de cette reprise est égal soit au montant de la dotation à l'amortissement de l'immobilisation acquise, soit au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement. L'amortissement de ce bien se faisant sur 10 ans, Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention concernée sur la même durée que le bien acquis.

*Adopté à l'unanimité (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).*

## **B. SERVICE DES SPORTS**

**Monsieur le Maire** : « Je laisse la parole à Monsieur Poignard qui va nous présenter la demande de subvention auprès des partenaires institutionnels pour la salle des sports Pierre-de-Coubertin. »

### **1. RÉHABILITATION-EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS PIERRE-DE-COUBERTIN – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

**Monsieur Poignard** : « Comme vous le savez, le sport est l'un des axes prioritaires de la politique municipale qui s'exprime à la fois au travers le soutien au monde associatif, des actions de sensibilisation et d'initiation en faveur de la jeunesse et au sein des écoles, mais aussi par la création ou l'amélioration des équipements sportifs. Afin de promouvoir sa politique sportive et répondre aux attentes des utilisateurs, la ville d'Aniche souhaite mener une réhabilitation et extension de la salle des sports Pierre-de-Coubertin.

Pour mémoire, ce complexe sportif a été inauguré en 1992, il dispose d'un parking en façade principale de 225 places, il concentre l'essentiel de l'offre sportive en centre-ville, il accueille des compétitions intercommunales, départementales, régionales de gymnastique, judo, karaté mais aussi des manifestations d'envergure à la satisfaction des fédérations départementales et régionales. La commune d'Aniche est identifiée en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), labellisée « Petites villes de Demain » (PVD) et Terres de jeux 2024. Enfin, elle est inscrite au programme d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Le projet consiste en la rénovation énergétique de la salle identifiée comme étant le bâtiment le plus énergivore de la commune. Le projet complet intègre des travaux d'isolation des toitures et bardages verticaux, le remplacement des menuiseries, la rénovation du chauffage et des réseaux, la mise aux normes de l'accessibilité

PMR, l'accessibilité des soutes de rangement, la rénovation du sol sportif, la mise en valeur des extérieurs et la création d'une extension à l'avant du bâtiment existant avec sanitaires et vestiaires.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et études diverses incluses) est fixé à **3 611 000 € HT** dont un coût de travaux prévisionnel estimé à **3 223 837 € H.T.** Il est donc nécessaire de mobiliser les partenaires financiers pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ce projet.

Il sollicite de l'assemblée :

- Qu'elle approuve le projet de réhabilitation-extension de la salle des sports Pierre-de-Coubertin
- Qu'elle approuve le coût total.
- Qu'elle l'autorise à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional, ainsi que tout organisme susceptible de soutenir la commune dans la réalisation de ce projet
- Qu'elle l'autorise à signer tous documents relatifs à ces dossiers

**Monsieur Poignard** : « Les coûts sont ici exprimés en HT contrairement à l'autorisation de programme qui a été présentée tout à l'heure par Monsieur Denis et qui est exprimée en TTC mais pour ce qui concerne les demandes de subvention, nous devons les exprimer en HT. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Poignard d'avoir rappelé que les coûts étaient ici exprimés en HT. Je pense qu'il est important de solliciter un maximum de partenaires pour voir se réaliser la réhabilitation de la salle des sports. Avez-vous des observations ? Oui, Monsieur Walraeve. »

**Monsieur Walraeve** : « Je souhaiterais savoir si la commune serait prête à aller plus loin dans l'investissement car des discussions que l'on a pu avoir au niveau de la commission des travaux, c'est un coût assez important pour l'isolation mais ça vaudrait peut-être le coup d'investir plus pour augmenter encore le gain énergétique au regard de ce qui pourrait arriver dans les années à venir par rapport à l'augmentation du prix des énergies, la crise en Ukraine, la dépendance au gaz vis-à-vis de la Russie. On pourrait étudier le coût d'un moyen de chauffage plus économique et plus sécurisant. »

**Monsieur le Maire** : « Merci pour votre observation. C'est exactement ce qu'on veut faire Monsieur Walraeve et vous avez pu en discuter en commission, c'est isoler un maximum pour consommer le moins possible et donc faire des économies d'énergie. Si on repasse plusieurs demandes de subvention depuis plusieurs conseils municipaux c'est parce que nous devons parvenir à trouver les financements pour ces travaux pour pouvoir financer le surcoût qui est prévu non seulement par rapport à l'augmentation du prix des matériaux mais également du fait que l'on doit démonter la toiture pour la remplacer par un matériau très isolant, ce qui conduit là aussi à un surcoût. »

**Monsieur Walraeve** : « C'est justement parce qu'on avait évoqué le sujet de la toiture qu'il semblait compliqué et très coûteux de la démonter pour l'isoler, voilà les raisons du sens de ma démarche. »

**Monsieur le Maire** : « On va tout faire pour que la salle soit isolée, ce serait dommage de la rénover énergétiquement sans l'isoler. Je rends la parole à Monsieur Poignard qui veut peut-être développer le sujet. »

**Monsieur Poignard** : « Il n'y a pas que l'isolation, l'enveloppe du bâtiment doit vraiment être hermétique et ce n'est pas parce qu'on va mettre 20 cm d'isolant que ça ira mieux. Depuis notre réunion de commission, nous avons eu connaissance d'autres éléments, l'Avant-Projet-Définitif ayant été déposé. Je rappelle néanmoins que si on veut espérer un maximum de subvention, le niveau de performance énergétique doit correspondre aux critères fixés par les partenaires. On en reparlera lors d'une prochaine réunion. »

**Monsieur le Maire** : « Effectivement, dans le cadre du décret tertiaire, les économies que l'on doit faire s'élèvent à 30% pour 2030 – 40% pour 2040 et 50% pour 2050. On est donc tenus de respecter les termes du décret tertiaire. »

**Monsieur Poignard** : « On étudiera d'autres modes de chauffage alternatifs tels que la pompe à chaleur, les radiants moins énergivores, le type d'énergie utilisée. »

**Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON - Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine DENIS (proc. à M. Condevaux) - Lydie JONNIAUX (proc. à Mme Valin) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Buysens) - Aurélie HAMMICHE (proc. à M. Cotton) - MM. Nicolas FACON (proc. à Mme Leriche) - Anthony BRASSART (proc. à M. Denis) - Jérémy DURAND (proc. à M. le Maire) - Gwenaël DHEE (proc. à Mme Tanca) – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI (proc. à M. Walraeve) – Rémy FLEURY (proc. à Mme Chantreau).

### **III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**01/04/22 :** Décision d'autoriser la société Décathlon de Villeneuve d'Ascq à tourner un clip promotionnel dans les locaux de l'ancienne Piscine rue Léo-Lagrange. Les locaux sont mis à disposition gratuitement et le tournage aura lieu le 06 avril 2022 de 8h à 12h.

**Monsieur le Maire :** « Y a-t-il des annonces pour ce week-end ? »

**Madame Leriche :** « Ce week-end, grande chasse aux œufs sur la place. On a près de 70 enfants inscrits, c'est une première sur la commune, l'an dernier nous n'avions pas pu la faire avec la pandémie et c'était une chasse aux œufs virtuelle. Le rendez-vous est fixé à la salle Kopierre à partir de 9 heures et vous êtes cordialement invitée Madame Moroge. Il s'agit de se promener dans les rues d'Aniche et de résoudre les énigmes. Une récompense chocolatée est à la clé. »

**Monsieur Poignard :** « En matière de sport, mises à part les disciplines classiques, nous avons les Lovelys qui font leur gala annuel dimanche à partir de 14 heures. »

**Monsieur le Maire :** « Madame Moroge, vous souhaitez intervenir ? »

**Madame Moroge :** « Vous excuserez mon absence, je suis à la messe de Pâques. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, c'est la messe de Pâques mais la messe ne se déroule pas à 9 heures. Vous n'êtes pas à la messe de 9h à 12h ? »

**Madame Moroge :** « Pour information de tous, Monseigneur nous invite à la messe de veillée pascale à 5h30 du matin à la cathédrale, puis à la messe du jour à 11h. je ne serai donc pas là. »

**Monsieur le Maire :** « Merci pour ces annonces paroissiales Madame Moroge. Je vous souhaite de très bonnes de fêtes de Pâques. »

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45 et invite les conseillers à signer les documents budgétaires.***